

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2500

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Carrefour de la Libération - Acquisition d'une propriété située 179, avenue Charles de Gaulle - Demande complémentaire d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La restructuration du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2001-2007.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 45 000 € par décision en date du 23 juin 2003, pour permettre la réalisation des études de programme.

Cet aménagement a pour objectifs de :

- favoriser le trafic interne et les échanges en limitant le transit,
- favoriser les cheminements pour piétons,
- prendre en compte l'évolution de l'environnement du carrefour, notamment la réalisation de nouveaux logements, groupe scolaire et crèche.

Le plan programme a été élaboré au cours du premier semestre 2004 et validé par la municipalité le 29 avril.

La direction de la voirie procède actuellement à l'étude du projet.

Aujourd'hui, il existe une opportunité d'acquérir la propriété Lyant située au numéro 179 de l'avenue Charles de Gaulle.

Cette acquisition nécessaire à l'aménagement du carrefour est estimée à 403 912,97 € et les frais d'actes notariés sont de 5 183 €.

Le pôle politique des déplacements du 28 juin 2004 a validé une autorisation de programme complémentaire d'un montant global de 409 095,97 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1463 en date du 23 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition de la propriété Lyant située 179, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune nécessaire à l'aménagement du carrefour de la Libération pour un montant de 409 095,97 € TTC.

2° - L'opération est inscrite à la programmation plurirannuelle d'investissement. Elle fera l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale déplacements urbains - opération 0817 - pour un montant de 409 095,97 € en dépenses sur l'année 2004. Le montant de l'autorisation de programme voté le 23 juin 2003 est ainsi porté à 454 095,97 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,